

Beaupréau-en-Mauges, le 3 octobre 2022

Le maire de Beaupréau-en-Mauges  
aux  
Responsables des associations  
de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Objet : Demande de subvention année 2023  
N.Réf. : 2022-10-03 / FIN13 / CD.FT

Madame, Monsieur,

Afin de permettre aux différentes communes déléguées et commissions d'étudier les demandes de subventions pour l'exercice 2023, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire votre demande **sur l'imprimé unique** si votre budget nécessite une aide financière de la Commune de Beaupréau-en-Mauges.

Cet imprimé devra être retourné pour le **MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 dernier délai** à l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges.

Je vous remercie de bien vouloir fournir l'ensemble des documents demandés et respecter le délai indiqué afin de permettre un examen de votre demande dans de bonnes conditions.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas étudié.

J'invite également les associations sportives à déposer une demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport en se rapprochant de leur comité départemental ou de leur ligue régionale afin d'obtenir éventuellement une subvention d'Etat.

Pour les Associations qui ont une vocation départementale ou régionale, je vous engage à formuler une demande auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Le service Finances reste à votre disposition pour toute question particulière.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée et dévouée.

Pour le maire empêché,  
Christian DAVY,  
Adjoint aux Finances

